



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
PREFECTURE DU BAS-RHIN

CERTIFICAT DE CONFORMITE

Le ministère de l'intérieur certifie que les actions de formation à la conduite des véhicules à moteur et de sensibilisation à la sécurité routière dispensées, à titre onéreux, au sein de

L'établissement d'enseignement de la conduite et de la sécurité routière

AUTO-ECOLE DE LA MOSSIG

18 Place du Marché

67310 WASSELONNE

ont été évaluées et jugées conformes aux critères fixés par le référentiel du label :

« QUALITE DES FORMATIONS AU SEIN DES ECOLES DE CONDUITE »

reconnu par le Conseil national de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (CNEFOP) par la délibération du 9 janvier 2018.

Ce certificat est valable à compter du **29 NOV. 2019** jusqu'au **28 NOV. 2022**

Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation,
Le Directeur de Cabinet,


Dominique SCHUFFENECKER